

<https://ricochets.cc/Conference-de-presse-le-lundi-22-juillet-2019-a-16h-a-Crest-26-Plus-de-23-000-2196-2196.html>



Conférence de presse le lundi 22 juillet 2019 à 16h, à Crest (26) : Plus de 23 000

signataires/pétition contre la chasse aux Ramlières



Date de mise en ligne : vendredi 19 juillet 2019

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Venez nombreux soutenir les associations pour la conférence de presse !

Communiqué de presse - Invitation à une conférence de presse

Le collectif Citoyens et Nature en Val de Drôme, la FRAPNA Drôme, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASPAS appellent à la mobilisation pour préserver les oiseaux dans la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme.

Suite à la pétition à ce sujet qui a déjà mobilisé plus de 24 000 signataires, ces structures organisent une conférence de presse le lundi 22 juillet 2019 à 16h, à Crest (26400), au bar « Sur les quais », 10 quai Maurice Fauré.

La Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme. Elle accueille plus de 60 000 visiteurs par an sur l'une des dernières rivières au lit naturel en Europe. Elle constitue un exceptionnel réservoir de biodiversité et est classée Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS).

Aussi extravagant que cela puisse paraître, la chasse s'y exerce six mois par an, sans aucune contrainte particulière. Elle y avait bien pourtant été suspendue en 2013 par un arrêté préfectoral classant en réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) la partie publique du lit de la Rivière Drôme (Domaine public fluvial (DPF), classée en 2003 ZPS pour les oiseaux. La Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD), appuyée par la Fédération des chasseurs de la Drôme, a fait annuler cette décision pour vice de forme.

Parmi les nouveaux projets d'arrêtés créant ou reconduisant des réserves de chasse sur le Domaine public fluvial publiés par le Préfet en 2019, aucun ne concerne la Réserve des Ramières. Autrement dit, la chasse y est à nouveau autorisée sans contraintes et sans limites alors même que l'étude menée de 2013 à 2016 (période sans chasse), a montré un impact très positif sur les populations de canards (allant de 0 à plus de 300 individus) et que la Réserve des Ramières constitue un îlot de tranquillité indispensable à la faune sauvage le long de la Drôme.

Plus que jamais, il y a urgence à agir en faveur de la biodiversité ! Le sommet mondial pour la biodiversité (IPBES) nous l'a rappelé il y a peu : un million d'espèces pourraient être amenées à disparaître de notre planète d'ici dix ans .

Nous demandons à ce que, sur la partie publique de la rivière Drôme, la Réserve des Ramières soit à nouveau classée en réserve de chasse afin de sauvegarder les oiseaux qui s'y réfugient, dans l'intérêt collectif.

Merci de nous confirmer votre présence en répondant à ce mail.

Contacts presse :

- ▶ pour le Collectif Citoyens et Nature en Val de Drôme, Agnès FOUILLEUX : 06 83 37 03 49
- ▶ pour la FRAPNA Drôme, Roger MATHIEU : 06 30 12 20 52
- ▶ pour la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Drôme : François MOREL : 04 75 57 32 39 - poste 1
- ▶ pour l'ASPAS, Madline RUBIN 04 75 25 25 31